

ECOLE DE MUSIQUE WILLEMS® RYMEA
Année scolaire 2022 / 2023
FORMULAIRE D'INSCRIPTION (Recto)

| Musiciens – Enfant / Adolescent /Adulte | | | | |
|---|--------------------------------|------------------------------|------------------------------|----------------------|
| NOM | | | | |
| PRÉNOM | | | | |
| Date de naissance | | | | |
| Classe | | | | |
| Inscription pour les cours suivants – voir « horaires et tarifs » | | | | |
| Nom du cours | | | | |
| Jour et heure | | | | |
| Instrument | | | | |
| Jour et heure | | | | |
| Tarif annuel | | | | |
| Total ligne tarif annuel | Montant de la réduction | Total après réduction | Cotisation d'adhésion | TOTAL GENERAL |
| | | | 35,00 € | |

Prévoir environ 30€ par an et par élève pour les livres et partitions

| <i>Parents</i> | Monsieur | Madame |
|--|-----------------|-----------|
| NOM | | |
| PRÉNOM | | |
| Profession | | |
| ADRESSE | | |
| Téléphone portable | | |
| @mail | | |
| En cas d'urgence Contacter | Nom Relation | Téléphone |
| Situation parentale : père + mère = 1 foyer / père + mère = 2 foyers / père ou mère seul(e) au foyer / élève adulte | | |

ENQUÊTE

Souhaitez-vous mettre à disposition de l'association des compétences particulières (travaux et bricolage, droit, informatique, communication, internet, organisation régulière ou ponctuelle, ...) : Non Oui :

Comment avez-vous connu Ryméa : Bouche à Oreille Tract Revue Pages Jaunes Site

Autre :

T.S.V.P.

ECOLE DE MUSIQUE WILLEMS® RYMEA

Année scolaire 2022 / 2023

FORMULAIRE D'INSCRIPTION (Verso)

Nom de famille :

MODES DE PAIEMENT AU CHOIX

- **TOTAL GENERAL à régler :**

- **Montant à régler par Chèque-Vacance**

Les Chèques Culture ou ANCV sont acceptés jusqu'au 31 décembre 2022. Le montant payé par les chèques est à déduire du montant restant à régler. En cas d'obtention tardive des Chèque-Vacance, joindre un chèque de caution couvrant la totalité des frais d'inscription.

N° des Chèques-Vacances : du n°..... au n° :

.....

- **Montant restant à régler :**

- Par chèque pour la totalité en début d'année

Montant : Banque :

Nom Chèque :

N° Chèque :

- Par carte bancaire pour la totalité en début d'année (paiement en ligne sur le site www.rymea.fr).

- Par prélèvement automatique en 10 mensualités le 5 du mois à compter du 5 octobre. Remplir et signer l'autorisation de prélèvement ci-jointe (ou téléchargeable sur www.rymea.fr). Merci de joindre un RIB.

Pour toute information complémentaire ou autres modalités de paiement, merci de vous adresser au secrétariat.

CONDITIONS D'INSCRIPTION

L'inscription sera enregistrée à réception de cette fiche d'inscription signée, d'un règlement de la totalité des sommes dues ou de la signature de l'autorisation de prélèvement. L'inscription vous sera confirmée par e-mail.

Réductions familiales : Une réduction sur les tarifs des cours est consentie pour plusieurs inscriptions d'une même famille (même nom, même adresse). Pour les inscriptions simultanées, on considère le plus âgé comme étant le premier inscrit, les autres suivant chronologiquement.

- En cas d'absence, les professeurs sont remplacés ou récupèrent les cours manqués.

- Les professeurs n'ont pas l'obligation de remplacer un cours manqué par un élève, ni les jours fériés.

- En cas de fermeture administrative (COVID ou autre) : les cours seront donnés à distance.

Effectifs des cours collectifs : 5 à 10 élèves par classe (maximum 14).

Au cas où il y aurait moins de 5 élèves inscrits dans un cours, la durée de ce cours pourrait être réduite sans changement de tarif.

Conditions d'annulation

L'inscription s'entend pour l'année entière. Tout désistement fera l'objet d'une étude particulière sur les bases suivantes : **Cours collectifs** : remboursement proportionnel au nombre de cours restants dans la limite de 50% du tarif annuel. **Cours individuels** : l'engagement vis-à-vis du professeur est annuel et ne pourra faire l'objet d'aucun remboursement, sauf cas de force majeure.

AUTORISATION DE PUBLICATION

L'adhésion à l'association, et donc l'inscription à l'école Ryméa, est conditionnée à l'acceptation du droit à l'image. Ce droit est encadré par une charte dans laquelle Ryméa s'engage sur sa politique en la matière :

- ne publier aucune photo ou vidéo en gros plan sans avis préalable.

- redemander une autorisation spécifique dans le cas où l'élève serait particulièrement exposé ou si la diffusion est très large, par exemple dans la presse ou sur une plaquette de présentation de l'école ;

- retirer du site web ou des réseaux sociaux, dans la journée, sur simple demande, toute photo ou vidéo qui ne vous conviendrait pas. Cette autorisation est valable pour l'année scolaire 2022/2023.

J'accepte l'intégralité des conditions d'inscription stipulées ci-dessus.

Date :

Signature :

Merci de bien vérifier que le professeur est présent avant de laisser votre enfant dans nos locaux.

Ryméa, école d'éducation musicale Willems® Tél. :04 78 52 25 88-Mail : contact@rymea.fr

Association loi 1901 - Enregistrement Préfecture du Rhône : W691068540 – Siret : 383 146 784 00020 – NAF : 8559B Organisme de formation n° 82 69 1355969 – Agrément Jeunesse et Education Populaire n° J 69.16.0276